



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 16 janvier 2017, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2
Sonia Malouin, conseillère siège n°3
Pierre Langlois, conseiller siège n°4
Gilles Perron, conseiller siège n°5
Éric Desbiens, conseiller siège n°6
Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**Rés. no
2017-001**



Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no
2017-002

3.1 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n° 2016-321

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, a. 202.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le procès-verbal de correction de la résolution n° 2016-321, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

Rés. no
2017-003

3.2 Adoption du procès-verbal de la 12e séance ordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 10 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 12e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

Rés. no
2017-004

3.3 Adoption du procès-verbal de la 6e séance extraordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

tenue le 10 janvier 2017;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 6e séance extraordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

**Rés. no
2017-005**

3.4 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution n° 410-2015

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 202.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1, a. 202.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le procès-verbal de correction du règlement n° 410-2015, tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

**Rés. no
2017-006**

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

**Rés. no
2017-007**

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

M. Pierre Langlois fait lecture du rapport.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-008**

5.2 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoit dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-009**

5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

M. Christian Malouin fait lecture du rapport.

CONSIDÉRANT que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2017-010**

5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-011**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Reconnaissance des organismes sans buts lucratifs et autorisation du versement de l'aide financière

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance des OSBL adoptée par la municipalité;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et les locataires du centre communautaire jeunesse, concernant les loyers;

CONSIDÉRANT l'analyse et les recommandations formulées par la directrice des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le conseil municipal de favoriser les OSBL qui œuvrent pour la jeunesse;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reconnaître les organismes suivants et d'autoriser le versement de l'aide financière accordée:

| ORGANISMES RECONNUS | MONTANT ACCORDÉ |
|---|-----------------|
| La Maison des Jeunes le SPOTH de Chute-aux-Outardes | 1500\$ |
| Les Girouettes de Chute-aux-Outardes | 1500\$ |
| Le Cercle des Fermières de Chute-aux-Outardes | 500\$ |
| Grains de soleil Côte-Nord | 1500\$ |
| Le Carrefour Familial de Chute-aux-Outardes | 1500\$ |
| Club de l'âge d'or de Chute-aux-Outardes | 2 975\$ |
| Télévision Régionale de la Péninsule | 3 500\$ |
| Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes | 500\$ |

**Rés. no
2017-012**

8.2 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 10 janvier 2017, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 6 décembre 2016 et le 10 janvier 2017;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no
2017-013**

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 80 chèques présentés pour un montant de 131 088.95 \$.

8.3

Adjudication du contrat – appel d'offres n° 2016-003

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public intitulé : Reconstruction de l'entrepôt municipal;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture public des soumissions le 17 août 2016:

| ENTREPRISES | PRIX |
|-----------------------------------|---------------|
| Les entreprises G&M Laplante Ltée | 442 952.69 \$ |
| Construction Gérard Murray Inc | 527 476.56 \$ |

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l'appel d'offres. Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'adjuger le contrat pour découlant de l'appel d'offres n° 2016-003, à l'entreprise Les entreprises G&M Laplante Ltée et ce, conformément à leur soumission datée du 17 août 2016 au montant de 442 952.69 \$ incluant les taxes applicables.

9. AFFAIRES NOUVELLES

**Rés. no
2017-014**

9.1

Formation du comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail doit être formé afin d'exécuter le mandat qui lui est confié par le conseil municipal, tel que présenté en annexe de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité Gestion des ressources humaines soit



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

formé des personnes suivantes :

Sonia Malouin, conseillère au poste n° 3;

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6;

Rick Tanguay, directeur général;

Manon Finn, directrice général adjointe.

- ii. Que le mandat du comité soit celui édicté dans le document joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

**Rés. no
2017-015**

9.2

Soumission de projets - Fonds d'initiatives du plan nord (FIPN)

CONSIDÉRANT les critères d'admissibilité édicté dans le guide du promoteur du FIPN;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire y déposer des projets;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De déposer les projets suivants au Fonds d'initiatives du plan nord:

Projet n°1 : Construction d'une patinoire extérieure

Projet n°2 : Accessibilité du Centre Communautaire Jeunesse

Projet n°3 : Réfection de la toiture du bâtiment du 18 rue du Golf

**Rés. no
2017-016**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2017-017**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h20.

Yoland Émond ,
maire.

Rick Tanguay ,
directeur général et
secrétaire-trésorier.